



COMMUNIQUÉ PRESSE

Le 22 janvier 2024,

Conseil d'administration de l'EPA Sénart : Marie-Line Pichery réélue présidente, déménagement et perspectives 2024

À l'occasion du Conseil d'administration de l'Établissement Public d'Aménagement Sénart, réuni le 30 novembre 2023, en sus du vote du budget 2024, deux décisions majeures ont été votées : Marie-Line Pichery a été réélue présidente du Conseil d'administration de l'EPA Sénart et le déménagement du siège de l'EPA Sénart, a été validé, sur le site du Carré Sénart, dans des locaux situés allée de la mixité à Lieusaint (77).

Réélection de Marie-Line Pichery, présidente du CA de l'EPA Sénart

Marie-Line Pichery, présidente du CA de l'EPA Sénart depuis 2014, a été réélue pour la 3^{ème} fois.

Maire de Savigny-Le-Temple depuis 2011, Marie-Line Pichery est également conseillère départementale depuis 2021 et vice-présidente de l'agglomération de Grand Paris Sud en charge de l'inclusion républicaine, de l'éducation et de la politique de la ville.

Vote en faveur du déménagement du siège de l'EPA Sénart

L'EPA Sénart occupe, depuis sa création en 1973, des locaux au sein du Domaine de la Grange-la-Prévôté à Savigny-le-Temple.

L'installation du siège de l'EPA Sénart sur le Carré Sénart, au sein de l'immeuble « Le Trait d'Union » appartenant à Corum Investissement, permettra de mettre en place une organisation en phase avec les perspectives opérationnelles, de réaliser une économie substantielle sur les frais de fonctionnement, et d'avoir un impact positif sur les émissions de Gaz à Effet de Serre et le bilan carbone de l'EPA Sénart.

Ce déménagement est l'occasion pour l'EPA Sénart de redynamiser le secteur de la Grange-la-Prévôté. En juillet dernier, avec la Ville de Savigny-le-Temple, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé afin d'identifier un opérateur en mesure de porter, sur le site actuel de l'EPA Sénart, un programme immobilier qui accueillera des activités hôtelières, tertiaires, de restauration et de formation, renforçant ainsi la mixité fonctionnelle du territoire de Sénart.

2023 : un nouveau DG et 3 PPA engagés

Ollivier Guilbaud a été nommé directeur général de l'établissement, en août 2023, après avoir reçu les Orientations Stratégiques de l'État (OSE). L'ensemble des réflexions et diagnostics partagés avec les

collectivités a permis de poser le socle d'un projet partenarial d'aménagement (PPA) pour l'Opération d'Intérêt National (OIN), dont la rédaction est engagée.

Dans le cadre d'un deuxième PPA, qui concerne le secteur de Paris-Villaroche, une convention d'intervention foncière a été signée avec l'EPIFIF (Établissement public foncier d'Île-de-France), la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonnes-Sénart, la commune de Réau et l'EPA.

« *Au-delà de l'ambition d'offrir un site adapté aux implantations industrielles majeures d'avenir, cet accord foncier constitue une étape indispensable pour donner une véritable impulsion opérationnelle à ce projet.* » indique **Olivier Guilbaud, directeur général de l'EPA Sénart.**

Le troisième PPA, également en cours de rédaction, porte sur la friche industrielle du Clos-Saint-Louis à Dammarie-lès-Lys au sein de la Communauté d'agglomération Melun Val de Seine.

Par ailleurs, le SDRIF-E devrait offrir un équilibre entre préservation des espaces agricoles et environnementaux et développement du territoire. Ce document, qui servira de cadre à la rédaction du PPA OIN, permettra à l'aménageur de mieux planifier le développement de l'activité, du logement et de l'agriculture, en phase avec ses ambitions en matière de transition environnementale.

« *Ces trois contrats structurants, déployés au sein d'un SDRIF-E, associés aux Orientations Stratégiques de l'État, vont permettre à l'EPA Sénart d'engager dès 2024 une démarche interne pour se doter d'un Projet Stratégique Opérationnel.* » ajoute **Marie-Line Pichery, présidente du CA de l'EPA Sénart.**

Perspectives 2024

Pour faire face avec succès aux changements de son environnement, l'EPA Sénart doit encourager toutes les formes de collaboration favorables au développement du territoire de Sénart et à la délivrance de projets structurants : soutiens financiers pour accompagner l'engagement d'études et de travaux stratégiques ; partenariats avec les collectivités pour un meilleur partage du risque financier ; conventions d'intervention foncière avec l'EPIFIF pour anticiper plus efficacement les mutations foncières à venir... L'EPA Sénart vient par ailleurs de désigner trois Assistants à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accompagner dans le développement et la mise en œuvre opérationnelle de ses ambitions au titre de la transition écologique, et décliner ainsi sa trajectoire bas carbone.

À propos de l'Établissement Public d'Aménagement de Sénart :

L'Opération d'Intérêt National de Sénart, territoire de l'agglomération Grand Paris Sud, compte aujourd'hui 129 000 habitants, 9 000 entreprises et 46 200 emplois. Chaque année, Sénart génère la création de 800 emplois. L'EPA Sénart a pour mission de contribuer à impulser, mettre en œuvre et accompagner le développement des 10 communes de l'OIN de Sénart. Il participe ainsi activement à la production de logements en Île-de-France et à son attractivité économique.

Pour en savoir plus : www.epa-senart.fr

Contact Presse **Galivel & Associés**

Marie-Caroline Cardi / Carol Galivel : 01 41 05 02 02 – 06 09 05 48 63

galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

